

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE AU FAFCEA

Si vous avez déjà créer un compte sur le site du FAFCEA pensez à venir avec vos identifiants et mot de passe pour l'accès au site et le dépôt de la demande.

Pour la demande le FAFCEA aura besoin :

- Extrait d'immatriculation à la chambre des métiers récent : à télécharger sur le site <https://data.inpi.fr/>
- Attestation de vigilance : à télécharger sur le site de l'URSSAF <https://www.urssaf.fr/portail/portail/home/connectez-vous.html>

Si vous n'arrivez pas à télécharger ces documents, venir à l'école et nous vous aiderons dans la démarche, il faudra venir avec :

- Votre numéro de SIRET
- Un accès à votre boîte mail
- Vos identifiants et mot de passe au site URSSAF

Rappel : ATTENTION les demandes de prise en charge doivent être faite auprès du FAFCEA avant le début du stage.

Le FAFCEA ne fait pas l'avance des frais de formation. Vous devez payer le centre et le FAFCEA vous remboursera le stage sur présentation de la facture acquittée et de l'attestation de présence au stage signée par le formateur.